



SUJETS PHARES

DREAL PACA :

Le 11 mars dernier, la DREAL PACA a présenté, lors de son Webinaire annuel, le bilan des actions 2024 ainsi que le programme des inspections 2025. Ces éléments sont disponibles sur le site internet de la DREAL PACA. Ainsi certains sujets ont été mis en évidence et seront inspectés cette année :

- Réexamen Etude de Danger
 - Fluides frigorigènes (Règlement F-gaz de 2024)
 - PFAS (Emulseurs / Eau / Boues de STEP)
 - Sécheresse (avec le nouveau PSH)
 - Installations de combustion de taille moyenne
 - Action coup de poing en septembre sur le thème de la Légionelle
 - Gestion des accidents (pertes d'utilité et 1ers prélèvements environnementaux)
 - POI (participations aux exercices + organisation d'exercices inopinés)
 - PMII (Plan de Modernisation des Installations Industrielles)
- ...

L'équipe d'Environnement-Industrie reste à la disposition de ses adhérents pour toute question / besoin d'accompagnement sur ces sujets.

EAU – SECHERESSE :

La DREAL a organisé un Webinaire de présentation des évolutions 2025 en matière de sécheresse, le 7 février dernier. Ainsi, les industriels sont invités à saisir leurs informations de prélevement dans l'outil GIDAF et à actualiser leur Plan de Sobriété Hydrique suivant un nouveau modèle. L'ensemble de ces informations est en ligne sur le site de la DREAL PACA. Lors de cette réunion, la DREAL a annoncé la fin de la prise en compte des exemptions prévues par l'Arrêté Ministériel du 30 juin 2023 (réduction ou réutilisation de + de 20%). Les industriels, répondants à ces critères, devront proposer des mesures « proportionnées » dans leur PSH en période de sécheresse. L'association déplore ce retour en arrière et ce durcissement local nos alertes.

L'association a organisé une réunion d'information et d'échanges sur le sujet à l'attention de ses adhérents, le 15 mai dernier. A cette occasion, l'Agence de l'Eau RMC&C a également présenté les aides à l'industrie du 12^{ème} programme ainsi que le contrat de Baie de la Métropole de Marseille.

Les Arrêtés Cadres Départementaux des Bouches du Rhône et du Vaucluse, ainsi que l'arrêté interpréfectoral des bassins du Lez provençal – Lauzon, de l'Èygues et de l'Ouvèze provençale sont en cours de modification et en consultation publique sur les sites de leurs préfectures respectives. L'association a communiqué auprès de ses adhérents en ce sens.

Pour toute question sur ces sujets, nous sommes à votre disposition



EAU – REDEVANCES :

La réforme des redevances Eau impacte fortement les entreprises. Cette dernière a été présentée, en anticipation, fin 2024 par l'Agence de l'Eau RMC mais la difficulté de simulation des augmentations à venir n'a pas permis aux entreprises de comprendre clairement ce qui les attendait.

LA FENARIVE, Fédération nationale des associations de riverains et utilisateurs industriels de l'eau, a organisé une réunion d'information le 5 mai dernier et fait remonter auprès de la Direction Générale des Entreprises l'impact brutal qui affecte durablement les acteurs économiques afin de chercher des solutions (tarification progressive...). Ils ont également sollicité le ministère de la transition écologique.

Environnement-Industrie se tient à la disposition de ses adhérents pour les accompagner dans la compréhension de ces redevances et pour faire remonter auprès de l'agence de l'eau toutes difficultés liées à ces nouveaux modèles.

EAU – PFAS :

Rejets aqueux :

L'association est toujours en veille sur la parution de l'Arrêté Ministériel faisant suite aux campagnes de mesures des PFAS dans les rejets aqueux des industriels.

Eau potable :

A partir de janvier 2026, l'intégration des PFAS dans les programmes réglementaires de contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) deviendra obligatoire, en application de la réglementation européenne. Le gouvernement a décidé de décaler cette échéance afin de rechercher les PFAS via les ARS (Agence Régionales de Santé) dès 2025 ; voire même en 2024. Une problématique de pollution de l'eau potable a été remonté à l'association par certains industriels de la région qui se sont retrouvés impactés et ont dû mettre en place des alternatives sur leur site. Environnement-Industrie les a réunis afin de leur permettre d'échanger ensemble en l'absence de mesures claires proposées par leur fournisseur d'eau.

AIR – PFAS :

Un Arrêté Ministériel relatif à l'analyse de substances PFAS dans les émissions atmosphériques d'installations d'incinération, de co-incinération et d'autres traitements thermiques de déchets est paru en novembre 2024.

Les mesures de cet arrêté ont été présentées à nos adhérents concernés lors du GT de novembre. Un nouveau GT sera organisé au second semestre.

IED – PROJET D ARRETE INTEGRÉ :

L'arrêté ministériel visant à consolider les conclusions sur les MTD des bref applicables aux activités de la Chimie a été publié en novembre 2024. Après avoir participé aux différentes consultations des parties prenantes, notamment avec France Chimie. Nous nous mobilisons pour vous informer sur ces évolutions réglementaires.

Deux premières réunions d'information et d'échanges ont eu lieu les 24 janvier et 24 mars dernier. Nous poursuivrons notre accompagnement collectif sous la forme de réunions d'échanges ; pour cela, nous attendons les guides d'application de cet arrêté, en cours de validation par la DGPR. Dans cette attente, nous sommes à votre disposition pour vous accompagner et répondre à vos questions et besoins concernant l'application de cet arrêté.

APPUIS TECHNIQUES (En cours)

VEILLE REGLEMENTAIRE « ENVIRONNEMENT » :

ESSO (Fos sur Mer), FIBRE EXCELLENCE (Taracon), PRIMAGAZ (Lavéra) et SEMAG (Gardanne)

VEILLE REGLEMENTAIRE « SANTE SECURITE AU TRAVAIL » :

ESSO (Fos sur Mer)

DIAGNOSTIQUE ICPE :

RECORD France (Antibes)

AUDIT REGLEMENTAIRE :

ARKEMA (St Auban), KEMONE (Lavéra), KEMONE (St Auban), KEMONE (Fos sur Mer), PRIMAGAZ (Lavéra), APPRYL (Lavéra)



RECOLEMENT ARRETE IED Intégré :

LYONDELLBASELL (Berre)

TELEDECLARATION GIDAF :

GAZEL ENERGY (Gardanne), SIH (Cannes)

ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE ET AU SUIVI DES MESURES DE RETOMBÉES ATMOSPHERIQUES DE DIOXINES A FOS SUR MER :

ARCELORMITTAL, MARCEGAGLIA, EVERE, KEMONE, SOLAMAT

N'hésitez pas à nous contacter pour vos besoins d'appuis spécifiques

De l'énergie... il en faut !

Nous vivons dans une société dont le produit vital de première nécessité n'est pas de quoi se nourrir, ça c'était la préhistoire. L'homme moderne consomme de l'énergie en premier lieu, pour tout faire : produire de quoi se nourrir, de quoi se soigner, se déplacer, construire sa maison... tout !

Depuis quelques années on nous dit que la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. Certes, la sobriété est une première étape nécessaire pour protéger notre environnement, mais force est de constater que l'on a toujours de bonnes raisons pour continuer à augmenter la consommation d'énergie. Le développement de l'IA en est un symptôme révélateur. Une requête avec l'IA consommerait 10 fois plus d'électricité que l'utilisation d'un moteur de recherche traditionnel. Qui lui-même était, il y a quelques années, qualifié de gabegie en termes d'énergie.

En même temps notre société doit se décarboner pour éviter que la planète devienne invivable, tout en continuant à produire... de l'énergie.

Mais voilà, les oppositions aux projets destinés à assurer la transition énergétique se multiplient. Le projet Hyvence (électricité photovoltaïque et production d'H2) est recalé car le paysage de la zone des étangs entre Fos et Istres serait bouleversé. La Centrale biomasse de Provence à Gardanne et son arrêté d'exploitation en suspens pour cause d'un présumé risque de déforestation. La ligne Très Haute Tension devant alimenter l'industrie des Bouches du Rhône est, en « Grand Débat », très controversée.

Notre société souffre du syndrome NIMBY (Not In My Back Yard – Pas dans mon jardin), couplé à cette soif infinie d'énergie ce qui est purement et simplement incompatible !

Au risque de rabâcher un vœu pieux, tout est question d'équilibre entre les bénéfices et les inconvenients, l'intérêt collectif et les intérêts particuliers. Mais il faut en dépenser de l'énergie pour arriver à cet équilibre !

Notre rendez-vous annuel sur l'énergie, le 24 juin prochain abordera, entre autres, ces perspectives.

24 juin • Journée « Energie et changement climatique »

14 octobre • Formation « Gestion des déchets industriels »

4 décembre • Formation « Comment réaliser son PGs »

11 décembre • Formation « GEREP - Déclaration annuelle d'émissions polluantes et de déchets »

Liste des derniers « Info RESEAU » :

N°1 - Nouveau programme d'aides de l'Agence de l'Eau RMC

N°2 - Compte rendu Réunion DREAL/Représentants industriels du 27/11/2024

N°3 - DREAL PACA >WEBINAIRE EAU 07/02/25 GIDAF ET PSH

N° 4 - ENERGIE - DECARBONATION > WEBINAIRES DE L'ADEME

N°5 - EAU > DECLARATION GEREP / GIDAF

N°6 - DREAL PACA > WEBINAIRE 11/03/2025 - Bilan 2024 activités ICPE et priorités 2025

N°7 - SECHERESSE > CE QUI CHANGE EN 2025 EN PACA

N° 8 - CONSULTATION PUBLIQUE > Projet d'arrêté relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour la propreté urbaine et l'arrosage des espaces verts

N° 9 : CONSULTATION PUBLIQUE > Projet d'arrête contributions financières des incorporations de matières plastiques recyclées

N° 10 - DREAL PACA > Replay et présentation du Webinaire du 11 mars 2025

N° 11 - CONSULTATION PUBLIQUE > ENERGIE - Projet de décret pour bénéficier de l'obligation d'achat ou complément de rémunération pour la production d'électricité à partir d'Energie renouvelable

N° 12 - EAU > Nouveaux textes réglementaires relatifs à l'utilisation d'eaux impropre

N° 13 - CONSULTATION PUBLIQUE > EAU - Projet d'AM relatif à l'analyse de PFAS dans les eaux en entrée et sortie de stations de traitement des eaux usées

N° 14 - EAU > 12ème programme de l'Agence de l'Eau RMC

N° 15 - CONSULTATION PUBLIQUE > Projet de décret simplifiant les procédures relatives aux PPRN et PPRT et précisant les missions de l'établissement public Météo-France

N° 16 - CONSULTATION PUBLIQUE > Vieillissement des installations industrielles (et leurs accessoires) et Liquides inflammables

N° 17 - SECHERESSE > FAQ de la DREAL PACA (PSH et GIDAF)

N° 18 - MARDI DE LA DGPR - "Réutilisation des eaux non potables dans les ICPE" le 10 juin 2025

N° 19 - GEDD/CGE > Rapport de la Mission AGRESSIONS NATURELLES POUR LES INDUSTRIES

N° 20 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE > Décret performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments à usage industriel

REFLEXION
FAITS
MARQUANTSA NE PAS
MANQUER

PUBLICATIONS